

ACA

Airport Carbon Accreditation

Engagement de la Direction

Dans le contexte actuel de dérèglement climatique et en accord avec son engagement en faveur d'un développement durable, la Société Aéroport Martinique Aimé Césaire (SAMAC) poursuit son avancée au sein du programme international ACA (*Airport Carbon Accreditation*).

Porté par l'ACI (*Airport Council International*), ce dispositif volontaire a pour objectif de partager à l'échelle des exploitants aéroportuaires un cadre commun pour la gestion et la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre. A ce titre, la SAMAC entend démontrer sa volonté de participer activement à la réduction de l'empreinte carbone des activités de la plateforme aéroportuaire Martinique Aimé Césaire.

Par cette lettre, la SAMAC renouvelle publiquement son engagement à évaluer et réduire ses émissions de CO₂ par rapport à l'année de référence 2019 et conformément au Protocole des gaz à effet de serre (GHG Protocol). Un objectif de réduction de 33%, à périmètre constant (scope 1&2) et à horizon 2027 a été fixé.

De plus, la collaboration avec les tiers sera poursuivie afin de valoriser les engagements déjà pris par certains et encourager la prise en compte de ces enjeux pour l'ensemble des activités de la plateforme.

Avec l'obtention de la certification ACA niveau 3 d'ici 2024, la SAMAC s'engage pour vous, à mettre en œuvre toutes les mesures pour tendre vers une neutralité carbone.

Le Lamentin, le 05/01/2024



LA PRESIDENTE DU DIRECTOIRE

NATHALIE SEBASTIEN